

LA RÉFORME DES CONSERVATOIRES, C'EST NON !

Le gouvernement veut démanteler l'enseignement artistique avec une réforme menée en catimini, dès le 1^{er} janvier concernant les labels et agréments, sans tenir compte des remarques faites par les partenaires sociaux et en les mettant devant le fait accompli (cf détails de la réforme au verso).

Après une baisse drastique de 27 millions à 6 millions d'euros des subventions de l'Etat aux conservatoires entre 2012 et 2015, la mobilisation orchestrée par vos syndicats nationaux a contraint le ministère à débloquer 13.5 millions d'€ en 2016, maintenus en 2017, 2018, 2019.

Depuis de nombreuses années, les enseignants artistiques et directeurs de conservatoire font l'effort d'accueillir de plus en plus d'élèves avec de moins en moins de budget. Actuellement, les conservatoires suffoquent et l'enseignement artistique spécialisé est en danger. Le gouvernement ne s'intéresse plus qu'à l'éducation artistique et culturelle (EAC) et ce bien sûr au détriment de l'enseignement artistique!

NON à la 2^{ème} spécialité obligatoire (parmi musique, danse, art dramatique) pour obtenir le label « conservatoire », c'est la mort des CRC ! NON au changement d'appellation des CRR, CRD, CRC/I !

NON à la dérive que les nouveaux parcours (parcours *projet*, parcours *libre*) proposés pourraient engendrer en transformant les conservatoires en centres de loisirs et en faisant disparaître l'enseignement artistique spécialisé !

NON au transfert de compétence du ministère vers les DRACS pour délivrer les labels, agréments et habilitations des conservatoires ! Oui au maintien d'un cadre national égalitaire pour l'enseignement artistique !

NON à la disparition des CEM, des DEM et des DNOP. Nous exigeons un diplôme national aligné a minima sur les DEC/DEM/DET.

NON au simulacre d'expérimentation menée à toute vitesse dans certains conservatoires afin de faire croire à une concertation, alors que les décisions sont déjà prises !

NON à la baisse du nombre de PEA qu'engendrera cette réforme !

NON à cette réforme délibérément opaque qui laissera le sort des conservatoires entre les mains de chaque région !

Nous ne voulons pas que l'enseignement artistique soit encore sacrifié au nom de nouvelles économies budgétaires.

**Manifestation au départ du Conservatoire
Emmanuel-Chabrier de Clermont-Ferrand
Pour se rendre à la D.R.A.C.
Mardi 18 février 2020 à 10h00**

Avant la réforme	Après la réforme	Conséquence
<p>Les établissements sont classés en 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CRC/I : 1 spécialité minimum dans les 2 premiers cycles au moins • CRD : 2 spécialités minimum dans les 3 cycles + CEPI • CRR : 3 spécialités minimum dans les 3 cycles + CEPI 	<p>Les établissements sont <i>labellisés</i> ou non dans 2 grades :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grade 2 : 2 spécialités minimum dans les 2 premiers cycles • Grade 1 : 2 spécialités Minimum dans les 3 cycles 	<ul style="list-style-type: none"> • L'art dramatique, souvent minoritaire, ne serait plus obligatoire et disparaîtrait à la première coupe budgétaire • Beaucoup de CRC/I perdraient leur classement et subventions
<p>Le ministère décide au niveau national du classement des conservatoires, renouvelable tous les 5 ans</p>	<p>Les DRACs délivrent les labels, sans limitation de durée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inégalité territoriale au niveau de la labellisation • Plus de contrôle sur les conservatoires
<p>Les CRR et CRD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisent les CEPI • Délivrent un diplôme national, le DNOP 	<p>Les établissements demandent une habilitation à la DRAC pour délivrer un diplôme national (niveau non défini)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habilitation impossible dans les villes de moins de 15 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Inégalité territoriale face à la délivrance du diplôme • Peu d'ex-CRD pourront satisfaire à tous les critères et obtenir l'habilitation
<p>Le cursus est organisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en 3 cycles d'enseignement initial • avec une progression dans ces 3 cycles 	<p>Les élèves ont le choix entre différents parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours <i>étude</i>, organisé en 3 phases : exploration, réalisation, approfondissement • Parcours <i>libre</i> et parcours <i>projet</i> sans notion de progression sur le long terme 	<p>Enseignement à plusieurs vitesses dans les conservatoires, qui stigmatisera les élèves issus de milieux éloignés de la pratique artistique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves qui souhaitent se professionnaliser entrent en CEPI puis obtiennent le DNOP • Il manque un échelon pour préparer les élèves aux concours d'entrée des établissements supérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conservatoires peuvent demander un « agrément » aux DRACs pour pouvoir organiser des « classes préparatoires » aux écoles supérieures • Ce cursus est non diplômant et ne donne pas d'ECTS 	<ul style="list-style-type: none"> • On ne sait pas si le diplôme national se situera avant ou après la classe prépa, pas de lien entre les deux • Les conservatoires n'auront pas tous l'agrément pour proposer ce cursus